

**« La participation des usagers en
EHPAD gérés par un Centre
Hospitalier : quelle complémentarité
entre élus de CVS et représentants
des usagers en CDU ? »**

Formation croisée
Territoire du Pas de Calais
Lundi 16 septembre 2019
9h30-17h
Arras

Pour toute question :
Pauline Tursi
CREAI Hauts-de-France
03 20 17 03 03
ptursi@creaihdf.org

Présentation de la formation croisée

La participation des personnes accueillies dans les établissements de santé ou médico-sociaux est l'une des priorités réaffirmées par notre politique de santé, tant à l'échelle nationale que locale. Pourtant celle-ci reste difficile à mettre en œuvre, notamment au sein des EHPAD. Les CVS existent, ils représentent l'une des modalités de participation directe des usagers et de leurs proches, mais leur animation est parfois complexe et les élus s'y sentent bien souvent isolés. Des liens pourraient être construits, notamment avec les Commission Des Usagers des Centres Hospitaliers gestionnaires d'EHPAD. Ces deux instances participatives partagent un même objectif : recueillir les besoins des usagers et contribuer à l'amélioration de la qualité des prises en charge. Leurs représentants ont à promouvoir les droits et la participation. Mais ces deux instances évoluent bien souvent sans échanger, ni même se connaître.

C'est dans ce contexte que le CREA Hauts-de-France et France Assos Santé proposent une action de formation croisée, soutenue et financée par l'ARS Hauts-de-France, visant à permettre la rencontre et le développement des complémentarités entre élus de CVS et représentants des usagers en CDU.

Public :

Elus de CVS (représentants de famille ou de résidents) d'EHPAD géré par un CH.

Représentants d'usagers en CDU de CH gérant un EHPAD.

Méthodes pédagogiques :

Apports théoriques
Echanges d'expériences
Mises en situation

Intervenants :

Conseillers techniques du CREA Hauts-de-France et de France Assos Santé et représentants des usagers.

Coût :

Gratuit – Inscription obligatoire
(Frais pédagogiques pris en charge par l'ARS Hauts-de-France)

Date et lieu :

Le lundi 16 septembre 2019
9h30 - 12h30 / 13h30 - 17h
Maison des sociétés
16 rue Aristide Briand
62000 Arras

Objectifs

Les objectifs de la formation croisée sont de :

- Comprendre l'organisation de la démocratie en santé,
- Identifier les complémentarités des CVS et des CDU,
- Développer des réflexes de travail collaboratif,
- Créer du lien entre les différentes catégories de représentants des usagers,
- Outiller et soutenir les élus et représentants des usagers dans leur mission.

Contenu

La formation a été construite avec des élus de CVS et des représentants des usagers. Elle se veut pratico-pratique, tous les apports ont pour but de soutenir les participants dans leur mission.

1. L'organisation et le fonctionnement des EHPAD, quelles particularités lorsqu'ils sont gérés par un Centre Hospitalier ?
2. Les droits des usagers et l'organisation de la démocratie en santé : comment sont représentés les citoyens et les usagers des établissements médico-sociaux et de santé ?
3. Les missions et le mode de fonctionnement du CVS
4. Les missions et le mode de fonctionnement de la CDU
5. Etudes de cas autour de la complémentarité de ces deux instances.

Le support de formation sera remis aux participants en fin de journée.

Bulletin d'inscription
Formation croisée entre élus de CVS d'EHPAD gérés par un CH et représentants de sa CDU.
Territoire du Pas de Calais – Lundi 16 septembre

Fiche d'inscription à retourner **avant le 5 septembre 2019** à :

Pauline TURSI, CREA I Hauts-de-France, 54 Bd Montebello, BP 92009, 59 011 LILLE Cedex
ptursi@creaihdf.org , 03 20 17 03 03.

Nom : _____

Prénom : _____

Votre adresse : _____

Votre téléphone : _____

Votre e-mail : _____

Vous êtes :

Élu de CVS en EHPAD. Vous représentez : Les résidents Les familles

Nom et coordonnées de l'EHPAD dans lequel vous participez au CVS :

Représentant des usagers en CDU.

Nom et coordonnées du CH dans lequel vous participez à la CDU :

Personne qualifiée

Qu'attendez-vous de cette formation ?

Rencontrez-vous des difficultés particulières dans le cadre de votre mission de représentant des usagers ?

